



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1696

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation de travaux sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1696**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réalisation de travaux sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de l'eau envisage la réalisation de travaux sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais suite au constat d'une certaine vétusté des ouvrages. De plus, des exigences réglementaires issues de la loi sur l'eau et du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'est lyonnais, imposent d'améliorer le système d'autosurveillance des bassins, soit par la réhabilitation de piézomètres existants soit par la création de nouveaux.

L'état des lieux réalisé sur les 61 bassins de l'est lyonnais en 2009 a donc mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages ainsi que des travaux pour le maintien ou la régularisation de leur situation par rapport aux autorisations préfectorales.

Etudes et travaux de réhabilitation des ouvrages

Les travaux de réhabilitation ont principalement pour objectifs de :

- remettre en état l'étanchéité des compartiments de rétention de façon à optimiser le prétraitement des eaux pluviales et empêcher toute infiltration d'eau polluée non prétraitée,
- améliorer l'exploitabilité des ouvrages et réduire les coûts d'intervention futurs (suppression de séparateurs d'hydrocarbures, amélioration de l'accessibilité, remplacements importants de clôtures, etc.).

Quatre bassins de rétention sur 35 nécessitent en priorité des travaux lourds de reprise d'étanchéité : Saint Priest - rue du Progrès, Mions - chemin de Feyzin, Bron - chemin des Pivolles, Corbas - rue du Vercors.

Mise en conformité réglementaire des bassins et amélioration de l'autosurveillance - Construction ou réhabilitation de piézomètres

Des travaux sont proposés pour compléter ou réhabiliter le dispositif d'auto surveillance réglementaire de 7 bassins : Chassieu l'Epine, Mions Pesselière, Saint Priest Revaison, Porte des Alpes, ZAC Berliet et Boulevard urbain est (BUE) sud et nord, Vénissieux-Parilly.

Les dépenses devraient se répartir de la façon suivante :

Actions Coûts (en € HT)	2010	2011	2012 à 2014	TOTAL
études et travaux de réhabilitation				
études		20 000 € HT		20 000 € HT
travaux				
reprise d'étanchéité bassins	60 000 € HT	230 000 € HT	830 000 € HT	1 120 000 € HT
Saint Priest - rue du Progrès	X			
Mions - chemin de Feyzin		X		
Bron - chemin des Pivolles			X	
Corbas - rue du Vercors			X	
autres			X	
autres travaux (restructuration, amélioration de l'accessibilité, suppression de séparateurs d'hydrocarbures, etc.)			X	
mise en conformité réglementaire et amélioration de l'autosurveillance				
réhabilitation ou création de piézomètres	50 000 € HT	30 000 € HT		80 000 € HT
Coût total	110 000 € HT	280 000 € HT	830 000 € HT	1 220 000 € HT
	131 560 € TTC	334 880 € TTC	992 680 € TTC	1 459 120 € TTC

Il est proposé d'individualiser 191 360 € TTC comprenant la totalité des actions 2010 et une partie des actions 2011, à savoir les études en vue des travaux de réhabilitation et la réhabilitation ou la création de piézomètres ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux à réaliser sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2200 pour un montant total de 191 360 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 131 560 € en 2010,
- 59 800 € en 2011.

3° - Autorise monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre des subventions susceptibles d'être accordées sur les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.